Image not found or type unknown

Le syndic ne veut pas faire appel à son assurance

Par **Uranie**, le **17/07/2010** à **11:00**

Il y a 03ans j'ai été victime d'un dégât des eaux suite à une infiltration par façade. Les travaux concernant la façade ont été soi disant réalisés . Les travaux dans mon appartement n'ont jamais été réalisés. Il y a deux mois, L'infiltration a recommencé . Le syndic ne veut rien savoir. Il n'a pas fait la déclaration a son assurance.
Quoi faire?Peut on demander à un juge de s'en mêler? Peut on demander des indemnités?
Merci pour vos réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés